

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2024 faisant ressortir un total de 964 538 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 37 838 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 956 561 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Walid MASMOUDI

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 30 JUIN 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		200 043	251 571	169 088
Obligations et valeurs assimilées		502 207	551 719	573 900
Titres OPCVM		45 594	54 499	51 689
	3.1	747 844	857 789	794 677
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	73 057	50 040	86 386
Disponibilités	3.3	143 637	190 909	164 451
		216 694	240 949	250 837
TOTAL ACTIF		964 538	1 098 738	1 045 514
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	4 170	4 589	4 142
Autres créditeurs divers	3.5	3 807	3 897	7 704
TOTAL PASSIF		7 977	8 486	11 846
Capital	3.6	942 719	1 082 108	1 010 265
Sommes distribuables	3.7	13 842	8 144	23 403
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 842	8 144	23 403
ACTIF NET		956 561	1 090 252	1 033 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		964 538	1 098 738	1 045 514

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2024 AU 30 JUIN 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres		16 356	24 746	12 132	20 592	45 798
Dividendes	4.1	7 011	7 011	3 666	3 666	11 752
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	9 345	17 735	8 466	16 926	34 046
Revenus des placements monétaires	4.3	1 364	2 611	1 257	2 584	6 551
Total des revenus des placements		17 720	27 357	13 389	23 176	52 349
Charges de gestion des placements	4.4	<4 170>	<8 501>	<4 570>	<9 618>	<18 149>
Revenu net des placements		13 550	18 856	8 819	13 558	34 200
Autres charges	4.5	<2 294>	<4 589>	<2 600>	<4 941>	<9 571>
Résultat d'exploitation		11 256	14 267	6 219	8 617	24 629
Régularisation du résultat d'exploitation		<425>	<425>	<175>	<473>	<1 226>
Sommes distribuables de la période		10 831	13 842	6 044	8 144	23 403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		425	425	175	473	1 226
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<1 814>	16 266	14 930	4 016	2 894
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		29 972	32 813	8 275	19 238	7 385
Frais de négociation de titres		<1 576>	<2 335>	<598>	<1 409>	<2 154>
Résultat net de la période		37 838	61 011	28 826	30 462	32 754

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2024 AU 30 JUIN 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>37 838</u>	<u>61 011</u>	<u>28 826</u>	<u>30 462</u>	<u>32 754</u>
Résultat d'exploitation	11 256	14 267	6 219	8 617	24 629
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<1 814>	16 266	14 930	4 016	2 894
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	29 972	32 813	8 275	19 238	7 385
Frais de négociation de titres	<1 576>	<2 335>	<598>	<1 409>	<2 145>
<u>Distributions de dividendes</u>	<u><23 403></u>	<u><23 403></u>	<u><19 511></u>	<u><19 511></u>	<u><19 511></u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><114 715></u>	<u><114 715></u>	<u><27 088></u>	<u><206 993></u>	<u><265 869></u>
Souscriptions	-	-	-	-	122 212
Capital	-	-	-	-	118 869
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	584
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	2 759
Rachats	<u><114 715></u>	<u><114 715></u>	<u><27 088></u>	<u><206 993></u>	<u><388 081></u>
Capital	<111 018>	<111 018>	<26 415>	<202 517>	<380 820>
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	<419>	<751>	<24>
Régularisation des sommes distribuables	-	<3 697>	<254>	<3 725>	<7 237>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><100 280></u>	<u><77 107></u>	<u><17 773></u>	<u><196 042></u>	<u><252 626></u>
<u>Actif net</u>					
En début de la période	1 056 841	1 033 668	1 108 025	1 286 294	1 286 294
En fin de la période	956 561	956 561	1 090 252	1 090 252	1 033 668
<u>Nombre d'actions</u>					
En début de la période	455	455	494	574	574
En fin de la période	405	405	482	482	455
<u>Valeur liquidative</u>	<u>2 361,879</u>	<u>2 361,879</u>	<u>2 261,934</u>	<u>2 261,934</u>	<u>2 271,797</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>15,64%</u>	<u>12,49%</u>	<u>10,48%</u>	<u>5,46%</u>	<u>3,15%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2024**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 30/06/2024 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	543	21 916	23 574	2,44%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	3 400	19 183	18 548	1,92%
TN0001800457	BIAT	160	15 661	16 370	1,70%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	2 000	3 707	3 827	0,40%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	1 698	17 945	18 036	1,87%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	1 200	6 288	6 888	0,71%
TN0007620016	MPBS	2394	11 957	17 367	1,80%
TN0005700018	POULINA G H	1 000	9 127	8 816	0,91%
TN0001100254	SFBT	827	10 836	10 495	1,09%
TN0007180011	SITS	350	609	666	0,07%
TNQPXRODTH8	SMART TUNISIE	900	13 801	13 497	1,40%
TN0006530018	SOTETEL	2 200	8 652	12 092	1,25%
TN00065600115	SOTUVER	600	7 511	7 693	0,80%
TN0007270010	TPR	1568	8 858	8 257	0,86%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	195	2 075	1 935	0,20%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	400	6 023	6 077	0,63%
TN0003900107	UIB	1 100	26 001	25 905	2,69%
	Total actions et droits rattachés		190 150	200 043	20,74%

B- Obligations et valeurs assimilées

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	12 806	12 932	1,34%
	Total obligations de sociétés		12 806	12 932	1,34%

Bons du trésor assimilables

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	517	463 277	489 275	50,75%
	Total bons du trésor assimilables		463 277	489 275	50,75%
	Total obligations et valeurs assimilées		476 083	502 207	52,09%

C- Titres OPCVM

TNBICIOE13Y6	FCP SMART TRAKER FUND	43	42 843	45 594	4,73%
	Total OPCVM		42 843	45 594	4,73%
	Total		709 076	747 844	77,57%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

BTCT

TNQCIB6ZHZJ26	BTC 52 SEMAINES 16/10/2024	75	75 000	73 057	7,58%
	Total BTCT	75	75 000	73 057	7,58%
	Total placements monétaires		75 000	73 057	7,58%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	126 750	186 867	176 334
Intérêts courus sur dépôt à vue	887	1 100	796
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<177>	<220>	<159>
Ventes titres à encaisser	24 836	3 162	1 397
Dividendes à payer	360	-	-
Achats de titres à régler	<9 019>	-	<13 917>
	<u>143 637</u>	<u>190 909</u>	<u>164 451</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	1 884	2 160	1 850
Rémunérations du dépositaire à payer	1 479	1 503	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	807	926	792
	<u>4 170</u>	<u>4 589</u>	<u>4 142</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	3 373	3 445	7 082
Autres (retenue à la source à payer)	126	154	129
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200	400
Redevances CMF à payer	78	60	80
TCL à payer	30	38	13
	<u>3 807</u>	<u>3 897</u>	<u>7 704</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2024

Montant	1 010 265
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<111 018>
Nombre de titres	50
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	16 266
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	32 813
Frais de négociation de titres	<2 335>
Régularisation des sommes distribuables	<3 697>
Régularisation du résultat d'exploitation	425

Capital au 30 juin 2024

Montant	942 719
Nombre de titres	405
Nombre d'actionnaires	12

**Au 31 juillet 2024 le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC.*

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2024 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	14 267	8 617	24 629
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-
Régularisation du résultat d'exploitation	<425>	<473>	<1 226>
	<u>13 842</u>	<u>8 144</u>	<u>23 403</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Dividendes	7 011	7 011	3 666	3 666	11 752
	<u>7 011</u>	<u>7 011</u>	<u>3 666</u>	<u>3 666</u>	<u>11 752</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Intérêts sur obligations	24 119	32 262	8 142	16 195	32 659
Intérêts sur BTA	<14 774>	<14 527>	324	731	1 387
	<u>9 345</u>	<u>17 735</u>	<u>8 466</u>	<u>16 926</u>	<u>34 046</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Intérêts sur dépôt à vue	736	1 451	626	1 953	3 425
Intérêts sur BTC	628	1 160	631	631	3 126
	1 364	2 611	1 257	2 584	6 551

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	1 855	3 879	2 160	4 667	8 540
Rémunérations du gestionnaire	1 480	2 959	1 459	2 533	5 950
Rémunérations du dépositaire	835	1 663	951	2 418	3 659
	4 170	8 501	4 570	9 618	18 149

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/06/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>31/12/2023</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 746	3 540	1 821	3 610	7 248
Redevances CMF	244	501	276	590	1 102
Contribution sociale de solidarité	100	200	350	400	600
Autres retenues	99	198	86	205	379
TCL	105	150	67	136	242
	2 294	4 589	2 600	4 941	9 571

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.